



TENDER ADDENDUM

Electrical Maintenance Services – SOA
NCC tender file # LW103
January 14, 2019
ADDENDUM NO : 2

ADDENDA À LA SOUMISSION

Services d'entretien électrique - DOAC
Dossier de soumission de la CCN no. LW 103
le 14 janvier 2019
ADDENDA NO: 2

The following shall be read in conjunction with and shall form an integral part of the Tender / Proposal and Contract Documents :

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la proposition/appeal d'offres et des documents relatifs au contrat:

1. REQUEST FOR INFORMATION

Q1. Regarding section 4.11, Billable Hours. According to this, it is not the responsibility of NCC for travel to and from site. Who is to pick up this cost? This is a large geographic area, how would you expect to have no travel charges when it could take up to an hour just to get to some of the more remote sites. I would guess parking is not refundable as well? What if the electrician had to leave the site to pick up material that is not in his service truck? Is this refundable?

A1. The bidder should factor travel time and parking fees into the determination of their hourly rates. Parking fees may be incurred in the more urban areas, but a contractor can often park on NCC lands near the work location without incurring any parking fees. Site visits between the contractor and the project officer will occur prior to all work orders, therefore the Contractor is expected to have the materials on hand to complete the job.

1. DEMANDE D'INFORMATION

Q1. Ceci est par rapport à la section 4.11, Heures facturables. Selon cette clause, la CCN n'est pas responsable pour le déplacement pour se rendre au site (et pour revenir). Qui va assumer ce coût? La région géographique est grande, donc comment pouvez-vous vous attendre à ce qu'il n'y ai pas de frais de déplacement lorsque les sites plus isolés pourraient prendre jusqu'à une heure à accéder? Je présume que les frais de stationnement sont aussi non-remboursables? Prenons comme exemple une situation où l'électricien devrait quitter le site pour ramasser des matériaux qui ne sont pas dans leur camion de service. Est-ce que ceci serait remboursable?

R1. Le soumissionnaire devrait tenir compte du temps de déplacement et des frais de stationnement en déterminant leurs taux horaires. Des frais de stationnement sont possibles sur les sites plus urbains, mais un entrepreneur peut souvent stationner sur les terrains de la CCN près des lieux de travail sans avoir à déboursier des frais de stationnement. Une visite de site entre l'entrepreneur et le gestionnaire de projet aura lieu avant chaque projet, donc il y a des attentes à ce que l'entrepreneur arrive préparé sur le site avec les matériaux nécessaires pour compléter les travaux.

Lana Wilson
Senior Contract Officer
Procurement Services

Lana Wilson
Agent principal des contrats
Services d'approvisionnement